Janvier 2003



联合国 粮食及 牧业组织

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 7-11 avril 2003

Compte rendu de la quatorzième Consultation technique entre Organisations régionales de production des végétaux

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

1. La quatorzième Consultation technique entre Organisations régionales de protection des végétaux s'est tenue à Marrakech (Maroc) du 9 au 13 décembre 2002. Les participants ont examiné les questions découlant de la treizième Consultation ainsi que de la quatrième session de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires. Les débats sur trois des aspects les plus importants sont résumés dans le présent document. Une version intégrale du rapport a été distribuée durant la réunion.

Utilisation du bromure de méthyle pour les traitements de quarantaine phytosanitaire et de préexpédition: perspectives d'avenir

2. Le secrétariat a présenté à la Consultation technique un document de travail sur l'utilisation future du bromure de méthyle. La Consultation a noté qu'il n'y a toujours pas de solution de rechange acceptable à l'utilisation du bromure de méthyle alors même que les disponibilités de ce produit s'annoncent de plus en plus limitées à l'avenir. La Consultation a proposé que, en cas de besoin, des éléments concernant des solutions de rechange pour le traitement des marchandises en transit soient incorporés dans le programme général d'élaboration des normes et que les aspects relatifs au bromure de méthyle soient traités de façon appropriée dans les nouvelles NIMP. La Consultation a également proposé que la Commission identifie les questions les plus urgentes qui pourraient être soumises au Groupe d'évaluation technologique et économique du Protocole de Montréal avant sa prochaine réunion.

Position de la Consultation technique concernant les priorités du programme de travail de la CIPV

3. Les participants ont examiné les questions soulevées par le Groupe de travail sur la planification stratégique et l'assistance technique en égard au rôle de la Consultation concernant

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

2 ICPM 03/28

les priorités du programme de travail de la CIPV et la nécessité pour le secrétariat de la CIPV de participer aux réunions futures. Les participants ont noté que la Consultation peut apporter une contribution au programme de travail de la CIPV, notamment en:

- favorisant l'élaboration et l'utilisation des NIMP;
- coordonnant les connaissances spécialisées en matière phytosanitaire notamment pour l'élaboration des normes internationales et des documents explicatifs connexes;
- facilitant le processus de consultation dans les pays pour les projets de NIMP;
- soutenant d'autres objectifs du programme de travail de la CIPV, si nécessaire.
- 4. Les participants sont également convenus que le secrétariat de la CIPV doit continuer à être représenté à la Consultation pour assurer une coordination entre la Commission, les ORPV et le secrétariat de la CIPV.

Complexité du langage des NIMP

- 5. Les participants ont examiné les problèmes liés à l'application pratique des NIMP et sont convenus qu'il faut utiliser un langage simple pour faciliter la compréhension et l'application des normes par un plus large public. Ils ont estimé que l'inclusion d'une étape de mise en forme rédactionnelle supplémentaire dans le processus d'élaboration des normes était inappropriée; en revanche:
 - ils ont exhorté les participants des groupes de travail et les responsables nommés pour chaque norme à veiller à ce que le langage utilisé dans les normes soit clair et simple;
 - ils ont exhorté le Comité des normes à veiller à ce que le langage utilisé dans les projets de NIMP soit clair, simple et ciblé et ils ont vivement conseillé d'insérer ces dispositions dans les fonctions du Comité des normes.
- 6. La Commission intérimaire des mesures phytosanitaires est invitée à:
 - 1. *Prendre note* des débats concernant la nécessité de trouver des solutions de remplacement au bromure de méthyle.
 - 2. *Envisager* la nécessité de faire part de ces préoccupations au Groupe d'évaluation technologique et économique du Protocole de Montréal.
 - 3. *Prendre note* des contributions que la Consultation technique peut apporter au programme de travail de la CIPV.
 - 4. *Recommander* la priorité à accorder à la poursuite des réunions annuelles de la Consultation technique et à la participation continue du secrétariat de la CIPV aux futures réunions de la Consultation technique.
 - 5. *Formuler* des observations sur le s recommandations concernant la complexité du langage des NIMP.